

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT INSTITUTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ALTERNEE AVEC MISE EN PLACE DE FEUX TRICOLORES – ROUTE DE DOURDAN

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et R 417-10,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

CONSIDÉRANT qu'un échange de citerne à gaz doit être réalisé au 87 route de Dourdan le mercredi 5 juin 2024, par la société CSC SERVICE sise Route de Gien – 45600 SYLLY SUR LOIRE,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu d'interdire le stationnement Place de l'Eglise, Rue d'Ollainville, Avenue de la Gare et Route d'Ollainville,

ARRÊTE :

ARTICLE 1° - Le mercredi 5 juin 2024, la circulation sera alternée avec mise en place de feux tricolores au niveau du 87 Route de Dourdan.

ARTICLE 2° - Le bénéficiaire est en charge de se conformer aux dispositions et contraintes faites aux entreprises.

ARTICLE 3° - Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par l'Entreprise chargée desdits travaux.

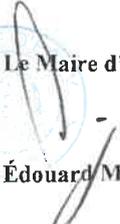
ARTICLE 4° - Les véhicules en infraction sur la zone du chantier seront immobilisés et mis à la fourrière. Les frais liés à l'enlèvement des véhicules seront intégralement à la charge du propriétaire.

ARTICLE 5° - Monsieur le Maire d'Égly et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly
- Monsieur le Directeur de la société CSC SERVICE sise Route de Gien – 45600 SYLLY SUR LOIRE

Certifié exécutoire compte tenu
de la Publication le 3 juin 2024

Fait à Égly, le 3 juin 2024

Le Maire d'Égly

Édouard MATT

Le Maire d'Égly

Édouard MATT